

On voit par cet exemple que la maniere aisée qui caractérise les vers de Mr. de T. y produit quelques fois des inexactitudes. Comment l'auteur a-t-il pû employer le mot de *dieux* pour désigner l'objet du culte judaïque ? La grande & , pour ainsi dire, la seule distinction de ce peuple, étoit la profession d'un Dieu unique , & la condamnation la plus décidée du polythéisme. La nécessité de rimer avec *cieux*, n'est assurément pas une raison suffisante pour défigurer dans une matiere aussi grave le code religieux des israélites. Mais voici quelques-autres passages qui semblent prêter encore davantage à la critique.

Songe , que la loi naturelle
Respecte toute opinion.

Il s'agit dans cet endroit des *opinions* qu'on ne peut professer en liberté qu'*au sein de la fiere Albion*. Nous doutons que la *loi naturelle* respecte généralement ces fortes d'*opinions*. Toute *opinion* qui combat la loi de Dieu , la vérité de ses dogmes, la pureté de son culte, toute *opinion* qui relâche les liens de la société, qui ébranle la constitution de l'état, est condamnée par la *loi naturelle*. ---- L'auteur parle ainsi à Mr. de V.

Si l'affreux fanatisme & l'intolérance
Dans le françois enfin trouvent un ennemi,
C'est à toi qu'il le doit.

L'ingénue véracité de Mr. de T. ne doit-elle pas ajouter, que si la foi de nos peres, la saine & sainte doctrine de Jesus-Christ, ont été ravagées d'un bout de la France à